CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE

A. P. DEMOOR (des Deux-Nèthes),

Relative à l'exécution des lois sur la conscription militaire dans les départemens réunis.

Séance du 3 vendémiaire an 8.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Depuis l'existence d'une coalition bizarre et féroce, dont le projet est de détruire le territoire et le nom français, la situation de l'Europe et les intérêts de la

France républicaine exigeoient de votre part une déclaration solemnelle, qui fixât le but de la guerre, les bases et le terme de la paix.

Par un acte aussi sage que politique, vous avez manifesté hier la volonté du peuple français ; vous proclamez de nouveau l'indépendance de la République, l'intégralité de son territoire actuel, et le maintien inviolable de la constitution de l'an 3.

Si les nations et les puissances étrangères avoient besoin de cette déclaration pour se rassurer sur les prétentions du gouvernement français, combien ne rassure-t-elle pas les amis de la France, et sur-tout les peuples qu'elle a associés à ses glorieuses destinées !

Oui, représentans du peuple, pénétrés de reconnoissance envers le sénat français, nous sentons vivement de quelle importance est pour les ci-devant Belges cette nouvelle garantie de leur liberté. Depuis la rupture du traité de Campo-Formio, il sembloit que notre sort étoit devenu problématique : menacée de toutes parts d'une invasion prochaine, la Belgique, qui n'a plus de maître et qui n'en a jamais voulu, se demandoit de quel tyran elle alloit devenir la proie. Je dépeindrois difficilement l'extrême inquiétude qui règne en ce pays parmi les nombreux partisans de la liberté qui n'ont cessé de se sacrifier pour elle, depuis que la malveillance avoit divulgué dans toute l'étendue de la République, le projet absurde de réduire la France à ses anciennes limites.

On ne peut se dissimuler que toutes les vues ambitieuses du cabinet britannique se portent sur cet intéressant pays. L'Anglais seul est intéressé à ce que ces contrées ne restent point réunies à la République française ; et si dans ce moment il n'y a pas encore tenté

de débarquement, c'est que l'expérience du passé lui a servi de leçon, et l'insuccès des troubles qu'il y a suscités l'année dernière, l'engagera sans doute à renoncer à de nouveaux projets.

Les ennemis de la chose publique, la véritable faction des anciennes limites, s'étoit appuyée de votre silence pour insinuer aux hommes foibles et peu confians, que le gouvernement français n'avoit pu promettre ce qu'il n'étoit pas dans le cas de pouvoir tenir; et c'est précisément ce langage infernal et machiavélique qui jeta le désespoir dans l'ame de tous ceux qui se sont prononcés pour la liberté.

Il étoit donc indispensable pour conserver ce peuple à la liberté, pour maintenir le calme et l'union si nécessaires à sa défense, pour armer enfin ses bras valeureux contre l'ennemi commun, que vous le rassuriez sur le sort qui lui étoit réservé; il falloit ôter aux républicains l'accablante incertitude qui leur fit douter si, pour éviter une destruction totale, ils devoient se livrer à la discrétion de l'ennemi envahisseur, ou s'ils pouvoient se retirer avec confiance sur vos frontières, et y combattre de nouveau pour la cause sacrée de la liberté.

Eh! qu'on ne vous dise pas, représentans du peuple, qu'on n'a jamais su faire aimer la République aux ci-devant Belges; cette assertion est fausse et injurieuse: je sais qu'elle n'est pas dans l'ame de notre collègue Jourdan, à qui elle est échappée par erreur dans son discours du 28 fructidor; mais elle a besoin d'être relevée pour l'honneur de ma patrie.

Dans tous les temps, le peuple belge et liégeois a donné des preuves de son ardent amour pour la liberté; il vous a devancés en révolution; et son sang

mêlé à celui des Français, a coulé pour la même, pour la plus belle des causes ; il chérit vos principes autant qu'il est idolâtre de la constitution ; mais il déteste la tyrannie ou la dictature de ceux qui s'en sont écartés pour l'opprimer. Il est donc plus vrai de dire que depuis quatre ans on a tout fait pour faire haïr la République, mais que les Belges ne sont dégoûtés que d'un gouvernement prétendu républicain, qui, au lieu de les rendre heureux, étoit devenu odieux et insupportable par les crimes des gouvernans.

C'est leur systême exécrable, et sur-tout la conduite de leurs vils suppôts couverts de l'indignation publique qui a aliéné momentanément le cœur et l'esprit d'un peuple bon, loyal et vertueux. Les troubles que l'étranger a fomentés dans ce pays n'y ont éclaté que par l'excès de mécontentement que l'injustice, l'arbitraire et des vexations de toute espèce ont répandu par-tout ; quelques hommes égarés, victimes du fanatisme, fussent bientôt rentrés dans l'ordre, si une main invisible mais perfide n'avoit ralenti les moyens d'étouffer le germe de l'insurrection.

Maintenant que le Corps législatif, après avoir abattu, au 30 prairial, les auteurs de tous les maux sous lesquels la France entière gémit encore, se prononce d'une manière si solemnelle sur le sort politique des peuples réunis, il ne me reste point de doute que les ci-devant Belges n'oublient tous leurs malheurs pour se rallier à leurs frères aînés, et ne se rendent dignes encore, par de nouveaux sacrifices, de partager vos dangers, votre gloire et vos triomphes sur les oppresseurs du genre humain.

Si, dans ce moment, la sollicitude du Conseil a particulièrement fixé ses regards sur la situation des départemens réunis qu'il veut conserver à la Répu-

blique, il est juste aussi que les habitans de ce pays, dont la gratitude égale la bonne-foi et la nouvelle confiance que vous venez de leur inspirer, redoublent de courage et d'énergie pour seconder les efforts généreux de leurs libérateurs, qui combattent les rois ligués contre l'indépendance des deux peuples.

Vous savez, citoyens représentans, que le peuple belge ne s'est jamais refusé et ne se refuse point encore à aucun genre de sacrifices pour la prospérité de la République ; mais je ne puis vous dissimuler que, par nombre de circonstances et de motifs de localité, il a été jusqu'à présent moralement impossible de mettre à profit, relativement à la conscription militaire, les moyens et la bonne volonté des habitans de la ci-devant Belgique, et de retirer des mesures qu'a exigées de vous le salut de la patrie tous les bons effets qu'on a droit d'en attendre.

Déja plusieurs fois vous avez senti que la situation de ces contrées demandoit, à l'égard de plusieurs points importans de législation, quelques considérations locales ; vous avez même nommé une commission spéciale chargée de vous faire un rapport sur ces matières : celle qui concerne la conscription militaire, tient sans doute entre elles le premier rang, et la stagnation dans laquelle se trouve une opération aussi importante pour le triomphe de la liberté, doit vous prouver, ainsi qu'au Directoire exécutif, la nécessité de s'en occuper promptement. Or, ses relations, la surveillance officielle et immédiate lui fournissent chaque jour les éclaircissemens les plus propres à saisir les vrais, les meilleurs et les plus brefs moyens de mettre ces nouveaux départemens à même de payer à la République, de la manière la plus utile dans les circonstances actuelles, la dette sacrée de la défense commune.

D'après ces considérations, et afin que votre commission, environnée de toutes les lumières et de tous les renseignemens possibles, puisse remplir parfaitement la tâche que vous lui avez imposée, je propose au Conseil de faire un message au Directoire exécutif pour lui demander, quelles mesures il croit les plus propres pour atteindre, dans les neuf départemens réunis, les plus prompts et les plus utiles effets des lois sur la conscription militaire.

Nota. Cette proposition a été adoptée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.